



## Recommandation 366 (1963)<sup>1</sup>

# Mise en oeuvre d'un projet-pilote de conservation et de mise en valeur d'un quartier historique de Venise sous les auspices et avec l'assistance financière du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu la [Résolution 232](#) relative à l'exposition Italia Nostra difende Venesia par laquelle la commission culturelle et scientifique avait été chargée d'examiner les possibilités d'apporter à l'association Italia Nostra de la part du Conseil de l'Europe une assistance dans son effort de préserver l'intégrité de Venise;

Ayant pris connaissance du rapport de la commission culturelle sur la défense et la mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques ([Doc. 1570](#));

Réaffirmant que Venise est un des hauts lieux de la culture européenne et que sa sauvegarde exige un appel à la solidarité de l'Europe tout entière;

Considérant comme opportun d'entreprendre la restauration d'un ensemble architectural particulièrement menacé de Venise - à titre de projet-pilote d'assainissement et de mise en valeur d'un quartier historique - telle que la propose l'association Italia Nostra avec le soutien du Gouvernement italien;

Constatant que ce projet-pilote donnerait lieu à une publication qui mettrait les données techniques de l'entreprise à la portée des milieux intéressés de tous les pays membres,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'octroyer le patronage du Conseil de l'Europe au projet-pilote de mise en valeur d'un quartier historique de Venise, préconisé par Italia Nostra et mis en oeuvre sous la responsabilité du Gouvernement italien;
2. d'accorder une contribution financière à la réalisation de ce projet, témoignant ainsi de la solidarité des pays européens pour le problème de la sauvegarde de Venise.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 10 mai 1963 (8e séance) (voir [Doc. 1570](#), rapport de la commission culturelle et scientifique). Texte adopté par l'Assemblée le 10 mai 1963 (8e séance).

